

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX

Date de la convocation : 22 juin 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Vice-présidents : Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Suzanne BOURDÉ, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENGE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à M. Michel RICHARD,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe HERCOUET, Josianne JEGU, Thibault CARFANTAN et Jean-François CORDON, Nathalie BOUZID, Céline FORTIN, Christelle LEVY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicole DROBECQ

Délibération n°2022-057

Membres en exercice : 69 Présents : 41 Absents : 28 Pouvoirs : 15

AFFAIRE GÉNÉRALES COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 10 mai 2022 :

Domanialité

- Délibération n°2022_040 – Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités de La Tourelle 1 (Lamballe-Armor) – Cession de parcelles – Kertrucks
Cession d'un lot de 4 491 m² (parcelles 142 ZT 282 et 287) au bénéfice de la société groupe KERTRUCKS, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 130 239 € HT, soit 29 € HT/m². Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Délibération n°2022_041 – Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités des Dineux (Trémur) – Cession de bâtiment – Essonne Sécurité
Cession de la parcelle C 1615, intégrant le bâtiment relais et les deux cours de stockage d'une surface totale de 6 032 m² au bénéfice de la société ARMORIC HOLDING, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 125 000 € HT. Piézomètre du BRGM à maintenir en l'état avec une autorisation de passage pour son contrôle annuel. Frais d'acte et de bornage à la charge de l'acquéreur.
- Délibération n°2022-042 – Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités des Jeannettes 2 (Erquy) – Cession de parcelles – Biogroupe
Cession de deux lots de 4 317 m² et 3 856 m² (parcelles B2267 et B2268) au bénéfice de la société BIOGROUPE, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 122 595 € HT, soit 15 € HT/m² et rétrocession du délaissé non constructible (parcelle B2273) au prix de 142 € HT. Frais d'acte à la charge de l'acquéreur
- Délibération n°2022-043 – Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités des Quatre Routes (Jugon-les-Lacs Commune nouvelle) – Cession de parcelle – Ciméo
Cession des parcelles 301 ZL 311, 314 et 320 pour une superficie totale de 26 103 m² au bénéfice de la société groupe CIMEO, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 10 € HT/m², soit 261 030 € HT. Frais d'acte et de bornage à la charge de l'acquéreur.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

11 JUIL. 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 11 JUIL. 2022

De l'affichage le 11 JUIL. 2022

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT